**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** 30 (1885)
**Heft:** 7

**Artikel:** Torpilleurs
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-336542

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

près de Sargans à 1200 m.) Enfin un essai de ce télémètre fait au polygone de Meppen par les ingénieurs de l'usine Krupp, a déterminé M. Krupp à en commander immédiatement un certain nombre.

La « Schweizerische Zeitschrift für artillerie und genie » dit dans dans son numéro de septembre : « Résumant les avantages du télémètre Ehrenberg-Montandon, nous constatons qu'en temps de guerre il est supérieur à tous les instruments analogues connus à ce jour, et qu'en temps de paix il sera un auxiliaire précieux à l'officier pour le règlement des allures, etc. — En campagne, son emploi sera des plus variés ; il pourra être utilisé soit par les officiers en reconnaissance, soit par les officiers qui dirigent le feu de l'infanterie ou de l'artillerie.

Il offre ce grand avantage de supprimer les tâtonnements nécessités par la recherche de la hausse et de permettre ainsi un feu immédiatemement efficace, qui exercera son influence démoralisante sur l'ennemi, diminuera les pertes en hommes et aura, en outre, pour conséquence, une notable économie de munitions.— Pour l'artillerie de campagne, le feu sera bien plus précis lorsque la hausse pourra être déterminée tranquillement à l'abri des obus ennemis.

En résumé, ce nouveau télémètre, fabriqué par la maison U. Montandon, à Ste-Croix, se recommande vivement dans une époque où l'on ne doit rien négliger pour s'assurer la supériorité vis-à-vis de ses adversaires. »

---

## Torpilleurs.

Dans beaucoup de pays, et particulièrement en France, on se plaint de l'état actuel de la marine et on s'occupe d'y apporter des réformes qui n'intéressent pas les seuls marins. Après les articles fort remarqués de M. Gabriel Charmes dans la *Revue des Deux-Mondes*, et d'un vieil officier de marine dans la *Nouvelle Revue*, la plupart des journaux français se sont nantis de ce grave sujet. La *République française*, entr'autres, a publié dans son numéro du 17 mai dernier une étude résumant la question et que nous essayerons de résumer à notre tour.

Il y a dans l'emploi de la marine deux rôles à distinguer : le rôle *offensif* rempli par la flotte de haute mer et le rôle *défensif* rempli par les différents services de la défense fixe et mobile des ports.

Pour qu'une flotte soit apte à sa tâche, elle doit pouvoir s'appuyer sur des ports et s'y ravitailler en charbon ; il est donc de toute importance que les ports de France et des colonies soient organisés de façon à les mettre à l'abri de toute attaque. C'est là le rôle de la défense, tant fixe que mobile.

La défense *fixe* consiste en forts, en batteries et en lignes de tor-

pilles fixes. Elle est suffisante actuellement dans tous les ports de France, mais pas dans les colonies.

Quant à la défense *mobile*, son élément principal est fourni par les torpilleurs chargés d'attaquer et d'inquiéter l'ennemi ; elle ne compte que 75 de ces bâtiments, qui pourraient être distribués comme suit dans les 5 ports de guerre français :

Toulon, 20 ;
Cherbourg, 20 ;
Brest, 15 ;
Rochefort, 10 ;
Lorient, 10.

Cependant ce n'est qu'en doublant ces chiffres qu'on arriverait à constituer sérieusement la défense mobile de ces ports.

Dans les colonies et dans les ports de commerce la défense mobile n'existe pas.

En conséquence, on propose de commander 375 torpilleurs, se répartissant de la manière suivante :

100 pour la défense des ports de commerce ;
100 pour la défense des ports des colonies ;
100 pour organiser des croisières et participer aux opérations des escadres ;
75 pour compléter la défense des ports de guerre.

Le prix total serait de 75 millions, qui seraient payés par 30 millions pris sur les derniers crédits du Tonkin et par un amortissement annuel de 10 millions.

On demande en outre : qu'on constitue dans les colonies ainsi protégées les dépôts de charbon et de munitions nécessaires aux escadres ; qu'on réforme les cadres du personnel et de l'état-major en se basant sur les effectifs nécessaires à l'armement des navires et à la défense des ports ; qu'on intéresse l'industrie à s'outiller pour la construction du matériel maritime ; enfin qu'on élève Saïgon au rang de sixième port militaire français, pour avoir un appui solide dans l'extrême Orient.

A ce prix la marine française deviendrait la plus redoutable du monde.

---

## Fleur de canons.

Laissez-moi, dit humoristiquement la *France*, sous le titre » Fleur de canons », vous présenter les canons à la mode. Ce sont les jouets du jour.

Le canon-monstre inventé par le général *Rosset* fut le *clou*, le gros clou de l'exposition de Turin. Le projectile de ce canon sort avec une vitesse initiale de 443 mètres, c'est-à-dire que pendant la première seconde, il parcourt 110 mètres de plus que le son. Au